

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 24 MARS 2022.

Date de la séance : 30 MARS 2022 à 18h30.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 17

Absents avec procuration : 8

Absents : 4

Présents : M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - MM Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Christelle GERMAIN - Christel MARCHENAY - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Florian CATINOT procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Jean-François RAZAVET - Mme Sabrina LARRIEU procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Adrienne LIBIOUL procuration à M. Hervé PRONONCE - M. José MAGALHAES procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jean-Paul PRESLE.

Absents : Mme Nastascia ACCOT - MM. Damien BONJEAN - Ludovic DEPLAGNE - Mme Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°22/03/30/008

OBJET : Budget général : Délibération portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2022.

Présenté en équilibre, le projet de budget primitif pour l'exercice 2022 s'établit à la somme de **5 680 169,00 €** en section de fonctionnement et **3 977 129,10 €** en section d'investissement.

>>> SECTION DE FONCTIONNEMENT <<<**LES RECETTES****5 680 169 €**

Elles comprennent :

- les atténuations de charges,
- les produits des services,
- le produit des impôts et taxes,

- les dotations et participations,
- les autres produits de gestion courante,
- les produits financiers,
- les produits exceptionnels,
- les opérations d'ordre,
- la reprise de résultat 2021.

> Les atténuations de charges Chapitre 013, comptes 6419	30 000 €
---	-----------------

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements des traitements indiciaires des agents titulaires de la ville placés en congé longue maladie et/ou longue durée.

Pour rappel, la collectivité est son propre assureur en ce qui concerne les congés de maladie ordinaire et de maternité.

> Les produits des services : Chapitre 70, comptes 70311 à 70876	455 795,38 €
---	---------------------

Sont ici comptabilisés les produits provenant des services périscolaires, de l'accueil de loisirs, du restaurant scolaire, de l'Ecole de Musique Municipale, des manifestations culturelles et de la crèche (comptes 7062, 7066, 7067) pour un total de : **367 795,38 €**.

Ce chapitre enregistre également les remboursements correspondant aux mises à disposition des agents titulaires auprès d'associations ou d'organismes indépendants (C.C.A.S, O.H.L.C, mutualisation de services avec Clermont Auvergne Métropole...). Comptes 70841, 70846, 70848 et 70876 - Total : **81 000**
Concessions funéraires : prévisions de recettes compte 70311 à hauteur de **7 000 €**

> Le produit des impôts et taxes : Chapitre 73, comptes 73111 à 7381	3 434 300 €
---	--------------------

Les bases prévisionnelles 2022 n'ayant pas été notifiées à la commune par la Direction des Finances Publiques au moment de l'élaboration du budget, le produit fiscal attendu pour 2022 devrait être de **2 900 000 €**.

En ce qui concerne les attributions de Clermont Auvergne Métropole :

La Dotation de Solidarité Communautaire (compte 73212) est reconduite au même niveau que les années précédentes :	374 000 €
Taxe additionnelle sur les droits de mutation (compte 7381) prévision de	140 000 €
FNGIR (compte 73221) :	9 800 €
Droits de place (compte 7336) :	1 500 €
Emplacements publicitaires (compte 73681) :	9 000 €

> Les dotations et participations
Chapitre 74, comptes 7411 à 7488

976 400 €

Ces dotations comprennent notamment la dotation globale de fonctionnement (D.G.F) versée par l'Etat ainsi que les diverses compensations des exonérations législatives. Elles devraient correspondre pour 2022 à : **687 000 €**

Autres attributions et participations (Compte 7488) : **260 000 €**
Il s'agit des sommes à percevoir de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et des conventions d'objectifs et de financement des prestations (crèche et centre de loisirs).

Des crédits sont également à inscrire sur ce chapitre au titre de différentes subventions et compensations : **29 400 €**

> Les produits de gestion courante
Chapitre 75, compte 752

82 000 €

Ils correspondent aux revenus des immeubles communaux et à l'encaissement du produit des locations des salles communales.

> Produits financiers
Chapitre 76, compte 76232

27 945 €

Cette prévision porte sur le remboursement par Clermont Auvergne Métropole d'une partie des intérêts des emprunts correspondant aux transferts de compétences à la Métropole.

> Les produits exceptionnels
Chapitre 77, compte 7788

18 000 €

Ce compte enregistre les divers remboursements que la collectivité est amenée à encaisser tout au long de l'année (remboursements partiels de sinistres...). Il est proposé d'inscrire sur le compte 7788 (Produits exceptionnels : assurances ...) la somme de **18 000 €**.

> Opération d'ordre de transfert entre sections
Chapitre 042, comptes 7768 & 777

111 984 €

En recette d'ordre, il convient de prévoir **9 890 €** (compte 777) pour l'amortissement de subventions liées à des opérations d'équipement (chaudière de la salle polyvalente dans les années 2000, participations des aménageurs pour la ZPH...).

La neutralisation des amortissements de l'Attribution de Compensation en Investissement implique pour sa part l'inscription d'une recette de **102 094 €** sur le compte 7768 (la dépense correspondante se situant en dotation aux amortissements dans le chapitre 042).

> Résultat reporté (R002) : 543 744,62 €

Enfin, la reprise du résultat de l'année 2021 permet l'inscription d'une somme de **543 744,62 € (R002)**.

LES DEPENSES 5 680 169 €

Elles comprennent :

- les charges à caractère général,
- les charges de personnel,
- les atténuations de produits,
- les autres charges de gestion courante,
- les charges financières,
- les charges exceptionnelles,
- le virement à la section d'investissement,
- la dotation aux amortissements,

> Les charges à caractère général : 1 536 805 €
Chapitre 11, comptes 60611 à 637

Ce chapitre regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et de ses équipements.

Ces dépenses incluent notamment :

- les dépenses d'énergie, de fournitures, de petits équipements...	325 000 €
- les dépenses d'alimentation (cantine, cérémonies...)	150 000 €
- les produits d'entretien	17 000 €
- les locations	11 800 €
- les entretiens de terrain, des bâtiments, des matériels et de la voirie	122 030 €
- l'entretien des bois et forêts (élagage, taille de haies...)	29 500 €
- la maintenance	75 000 €
- les primes d'assurance,	5 900 €
- la documentation générale, les imprimés, la formation	10 025 €
- les honoraires	10 000 €
- les crédits destinés aux dépenses « fêtes et cérémonies » (cachets des artistes, programmation culturelle...)	99 420 €
- les frais de publication et d'insertion	15 150 €

Le compte 611 est un poste spécifique. Il enregistre en effet un grand nombre de dépenses liées à divers contrats et marchés de prestations de service (gestion de la crèche, analyses réglementaires du restaurant scolaire, l'entretien ménager de l'ECP Les Justes...).

Le budget primitif propose ici des crédits à hauteur de **479 550 €**

> Les charges de personnel : Chapitre 12, comptes 6218 à 6488	2 450 000 €
--	--------------------

Les propositions sont établies en prenant en compte de :

- la hausse des cotisations C.S.G, C.N.R.A.C.L
- la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (P.P.C.R), du régime indemnitaire (R.I.F.S.E.E.P), de la participation à la complémentaire santé des agents communaux...
- La cotisation CNAS : **16 000 €**.

Ces propositions incluent des crédits pour la rémunération d'agents non titulaires dans le cadre des remplacements indispensables tout au long de l'année pour la continuité du service public.

Le chapitre enregistre également les frais d'assurance statutaire obligatoire (**39 000 €**).

> Les atténuations de produits : Chapitres 014, comptes 7391172 à 739223	393 800 €
---	------------------

La commune, du fait du taux de logement sociaux dont elle dispose, est exonérée des pénalités prévues au titre de l'art. 55 de la loi SRU.

Les crédits inscrits sur ce chapitre sont principalement destinés au règlement :

- du dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants : **5 000 €**
- de l'Attribution de Compensation en Fonctionnement (compte 739211) : **376 800 €**
- du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (F.P.I.C) : **12 000 €**

> Les autres charges de gestion courante : Chapitre 65, comptes 6531 à 65888	446 800 €
---	------------------

Ce chapitre comprend entre autres :

- les dépenses relatives aux fonctions électives (indemnités des élus, frais de mission, cotisations retraite, formation...).
- | | |
|------------------------|------------------|
| Comptes 6531 à 65372 : | 113 800 € |
|------------------------|------------------|
- les participations de la ville au syndicat de Chadieu et à l'EPF SMAF.
- | | |
|----------------|-----------------|
| Compte 65548 : | 33 500 € |
|----------------|-----------------|
- la participation au SIEG au titre de l'entretien de l'éclairage public (pour la part restée communale). Compte 657358 :
- | | |
|--|-----------------|
| | 33 000 € |
|--|-----------------|
- les subventions allouées aux associations et organismes de droit privé, le dispositif d'incitation à l'achat de vélos électriques ainsi qu'au ravalement des façades en centre bourg
- | | |
|---------------|------------------|
| Compte 6574 : | 100 000 € |
|---------------|------------------|

L'enveloppe de **165 000 €** allouée au CCAS et au RAM permettra d'assurer la participation aux dépenses de fonctionnement du CCAS.

> Les charges financières : Chapitre 66, comptes 66111, 66112 & 6688	47 980 €
---	-----------------

Il s'agit des intérêts des emprunts souscrits par la collectivité ainsi que des participations dues à l'EPF-SMAF. Figurent également dans ce chapitre les intérêts courus non échus (ICNE).

> Les charges exceptionnelles : Chapitre 67, comptes 6718 à 6745	6 330 €
---	----------------

La somme de **5 330 €** est inscrite pour permettre le remboursement des titres de loyers émis pour les quatre premiers mois de l'année 2021 (mesures d'aide aux commerçants liées à la crise sanitaire).

800 € sont également prévus pour l'annulation de titres sur les années antérieures.

> Dotations, provisions : Chapitre 68, compte 6817	18 854 €
---	-----------------

La mise en place d'une provision pour dépréciation des comptes des redevables nécessite d'inscrire au compte 6817 la somme de **18 854 €**. Ces crédits sont nécessaires pour effectuer le règlement des dossiers en redressement/liquidation judiciaire et les créances irrécouvrables (produits des services) des années antérieures.

> La dotation aux amortissements Chapitre 042, compte 6811	504 600 €
---	------------------

Le C.G.C.T impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants de prévoir une dotation aux amortissements des immobilisations. L'amortissement vise à constater la perte de la valeur des biens et à dégager des ressources nécessaires à leur remplacement. Il constitue une opération d'ordre budgétaire qui ne donne pas lieu à un décaissement. Pour l'année 2022, le montant de cette dotation sera proposé à hauteur de **504 600 €** (cette somme se retrouve en recettes d'investissement pour un montant équivalent).

> Virement à la section d'investissement : Chapitre 023	275 000 €
--	------------------

>>> SECTION D'INVESTISSEMENT <<<

LES RECETTES	3 977 129,10 €
---------------------	-----------------------

Elles seront cette année réparties en 8 rubriques :

- les subventions d'investissement,
- emprunts et dettes assimilées,
- les dotations et fonds divers,
- autres subventions d'investissement non transférables,
- les autres immobilisations financières,
- le virement de la section de fonctionnement,

- les opérations d'ordre de transfert entre sections,
- opérations patrimoniales.

> Subventions d'investissement : Chapitre 13, comptes 1311 & 1312	112 068 €
--	------------------

Ces crédits correspondent principalement au versement du FEDER 2019 (**109 568 €**), par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour la mise en place des classes numériques dans les 2 groupes scolaires. Une somme de **2 500 €** sera versée par la Région pour l'aide à l'équipement scénique de l'ECP.

> Emprunts et dettes assimilées : Chapitre 16, compte 1641	2 000 000 €
---	--------------------

En prévision des différents travaux réalisés pour la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse secteur les Fontenilles l'inscription au budget d'un emprunt de **2 000 000 €** est nécessaire.

> Les dotations et fonds propres : Chapitre 10, comptes 10222, 10226 et 1068	208 175,10 €
---	---------------------

Il s'agit du produit de la Taxe d'Aménagement (ex T.L.E) pour **40 000 €** et du fonds de compensation de la TVA calculé sur les dépenses de l'année 2021 pour **80 000 €**.

Sur le compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisés, la somme de **88 175,10 €** doit être prévue pour couvrir le résultat de clôture 2021 et le montant des restes à réalisés.

> Autres subventions d'investissement non transférables Chapitre 138, compte 1385	90 000 €
--	-----------------

Ces crédits correspondent au fonds de soutien métropolitain pour le projet de réalisation de la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse

> Autres immobilisations financières Chapitre 27, compte 276351	195 985 €
--	------------------

Cette recette correspond à la part du capital de l'emprunt prise en charge par Clermont Auvergne Métropole suite aux transferts de compétence du 1^{er} janvier 2017.

> Virement de la section de fonctionnement : Chapitre 021	275 000 €
--	------------------

> Opérations d'ordre de transfert entre sections : Chapitre 040, comptes 2802 à 28188	504 600 €
--	------------------

> Opérations patrimoniales : Chapitre 041, compte 27638	591 301 €
---	------------------

Cette somme est nécessaire pour comptabiliser dans notre patrimoine le montant déjà réglé à l'EPF/SMAF, qui avait fait l'acquisition pour le compte de la commune de plusieurs parcelles de terrains bâtis et non bâtis. (Cette recette se retrouve en dépenses d'investissement pour un montant équivalent).

LES DEPENSES	3 977 129,10 €
---------------------	-----------------------

9 rubriques principales :

- les immobilisations incorporelles,
- les subventions d'équipement versées,
- les immobilisations corporelles,
- emprunts et dettes assimilées,
- les autres immobilisations financières,
- les opérations d'ordre transfert entre sections,
- opérations patrimoniales
- le solde d'exécution reporté.
- les restes à réaliser 2021.

> Les immobilisations incorporelles Chapitre 20, compte 2051	4 270 €
--	----------------

Il est proposé d'inscrire à ce chapitre les crédits nécessaires à l'acquisition de plusieurs logiciels et licences pour les services communaux et les groupes scolaires.

> Subventions d'équipement versées Chapitre 204, comptes 2041582 & 2046	246 794 €
---	------------------

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent au versement à Clermont Métropole de l'Attribution de Compensation en Investissement (Compte 2046) : **102 094 €**

144 700 € sont également à inscrire au titre de la participation du SIEG pour les illuminations de Noël 2021/2022, les travaux d'éclairage public sur le terrain d'honneur et le terrain annexe de foot, la mise en valeur de la fontaine rue du Moulin, la campagne de rénovation énergétique de l'éclairage public.

> Les immobilisations corporelles Chapitre 21, comptes 2111 à 2188	2 428 235 €
--	--------------------

Il vous est notamment proposé de prévoir les enveloppes de crédits suivantes :

- ✓ **65 924 €** pour l'acquisition de plusieurs parcelles de terrains bâtis et non bâtis (E.P.F/S.M.A.F.+ terrains coulée verte : comptes 2111 & 2115),
- ✓ **43 500 €** pour la plantation d'arbres et la création d'une forêt urbaine (compte 2121),

Sur le compte 2128 :

- ✓ **100 000 €** pour les travaux d'aménagement du parvis de la mairie,
- ✓ **57 000 €** pour l'homologation du terrain d'honneur de foot et
- ✓ **70 000 €** pour la création d'un terrain multisport.
- ✓ **50 000 €** pour la rénovation et la mise en valeur de l'église (compte 21318),

Plusieurs sommes sont à inscrire sur le compte 2135 :

- ✓ **1 591 921 €** pour la réalisation de la restructuration du pôle restauration scolaire/périscolaire du groupe scolaire Henri Barbusse secteur les Fontenilles.

Cette prévision de dépenses se décompose ainsi :

- **460 000 €** pour la maîtrise d'œuvre,
 - **22 600 €** pour des travaux d'extension de réseaux,
 - **10 000 €** pour l'assurance dommage ouvrage,
 - **3 000 €** pour les annonces correspondantes et pour terminer
 - **1 096 321 €** pour effectuer le règlement des travaux.
 - ✓ **26 500 €** pour la rénovation des vestiaires du complexe sportif,
 - ✓ **24 000 €** pour la mission programmatrice de la salle polyvalente et différents diagnostics,
 - ✓ **15 000 €** pour l'étude de faisabilité et diagnostics de la maison « Brochette »
- Sur le compte 2138 différents crédits sont à prévoir :
- ✓ **32 000 €** pour la réalisation de différents travaux dans le bâtiment espace Grassion (garde-corps, cuisine...)
 - ✓ **13 740 €** pour l'acquisition de cases du columbarium,
 - ✓ **19 000 €** pour différents travaux réalisés sur la commune (habillage passage avenue Centrale/place de l'église, étude pour des travaux au Pont de César).
 - ✓ **27 800 €** pour le mobilier urbain et la fontaine de la rue du Moulin (compte 2152),
 - ✓ **90 000 €** pour l'achat d'un tracteur/tondeuse et **3 300 €** pour le renouvellement de l'outillage des services techniques (compte 2158)
 - ✓ **15 000 €** pour l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques municipaux en remplacement d'un véhicule vétuste (compte 2182),
 - ✓ **10 750 €** pour l'équipement informatique de plusieurs services communaux (compte 2183),
 - ✓ **12 950 €** pour le mobilier nécessaire dans les groupes scolaires, salles associatives... (compte 2184),

Plusieurs sommes sont à inscrire sur le compte 2188 :

- ✓ **30 000 €** sont proposés pour permettre l'acquisition de jeux pour la cour ainsi que la rénovation des sols souples (maternelle H Barbusse),
- ✓ **30 000 €** pour l'acquisition d'un panneau d'information lumineux,
- ✓ **12 000 €** pour l'acquisition de stores destinés à l'école maternelle H. Barbusse,
- ✓ **12 100 €** pour le renouvellement des instruments de musique,
- ✓ **24 300 €** pour différentes acquisitions (dont projecteurs LED, grilles d'exposition, frigo, autolaveuse, matériel de cantine, chariots...),
- ✓ **3 000 €** pour la réfection des baies vitrées de la salle des ATSEM et de nouveaux stores à l'école Louis Aragon,
- ✓ **14 100 €** pour des buts de foot et abris de joueurs,
- ✓ **5 000 €** pour une station météorologique (stade),
- ✓ **15 300 €** pour les luminaires et les volets roulants de l'ECP,
- ✓ **5 100 €** pour le garde-corps de la rue du Moulin,
- ✓ **4 500 €** pour des vidéoprojecteurs dans les 2 groupes scolaires,
- ✓ **4 450 €** pour le renouvellement de matériel téléphonique

> Emprunts et dettes assimilées : **506 370 €**
Chapitres 16 & 27

Ils se décomposent ainsi :

- Remboursement du capital des emprunts communaux : **443 370 €**
- Dette SMAF (comptes 27638) : **63 000 €**

> Opération d'ordre de section à section **111 984 €**
Chapitre 040, comptes 13913 à 198

Ces dépenses correspondent pour **9 890 €** à l'amortissement de subventions perçues il y a plusieurs années pour différents équipements (conforme aux recettes de fonctionnement) et à la neutralisation de l'amortissement de l'A.C.I. pour **102 094 €**.

> Opérations patrimoniales : **591 301 €**
Chapitre 041, comptes 2111 & 2115

> Restes à réaliser 2021 : **28 151,97 €**

La commission « finances » du 21 mars 2022 ayant émis un avis favorable sur cette question, les conseillers sont invités à bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2022 dont les balances générales seront annexées à la présente.

ADOPTE A LA MAJORITE

3 VOTES CONTRE

(MM. Jean-François RAZAVET -Pierre FERNAND et Mme Margaux FOURTIN)

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le *5 avril 2022*
Reçu en préfecture le *5 avril 2022*

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.